

# OMPI



SCIT/WG/2/7  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 29 octobre 1999

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

### GROUPES DE TRAVAIL

#### Deuxième session

Genève, 6 - 10 décembre 1999

SURVEILLER LE PASSAGE AUX SUPPORTS DE DONNÉES ÉLECTRONIQUES  
ET METTRE À JOUR LES DIRECTIVES TECHNIQUES NÉCESSAIRES (TÂCHE N° 1)

*Document établi par le Bureau international*

1. La tâche susmentionnée a trait à la Déclaration de principes concernant le passage aux supports de données électroniques pour l'échange de documents de brevet qui a été adoptée lors de la quinzième session du Groupe de travail ad hoc sur la gestion de l'information en matière de propriété industrielle du PCIPI (PCIPI/MI/XV), tenue à Washington en mars 1995 (voir l'annexe III du document PCIPI/MI/XV/2). Cette tâche prévoit la surveillance des mesures prises par les offices pour atteindre les objectifs énoncés dans la déclaration de principes en ce qui concerne non seulement l'utilisation qu'ils font des supports électroniques comme moyen d'échange de leurs documents de brevet, mais aussi leur capacité à recevoir de la documentation sous forme électronique.
2. La déclaration de principes comprend également des dispositions relatives à l'inclusion d'annexes concernant des directives techniques auxquelles les produits électroniques doivent répondre et la tâche prévoit une mise à jour de ces directives techniques afin que les offices acceptent d'autres formats ou supports électroniques pour l'échange de documents. Les directives techniques portent actuellement sur les disques compacts ROM en fac-similé.

3. Le PCIPI/P 994/94 contient des documents relatifs aux rapports fournis en relation avec cette tâche, dans le cadre des réunions du PCIPI qui se sont tenues avant la création du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). Le projet SCIT/P 6/99 contient de la documentation se rapportant aux réunions de ce comité.

4. Compte tenu de ce qui précède, le dossier de projet du SCIT a été mis à jour afin d'inclure une documentation relative à une enquête menée par le département Bibliothèque et documentation de l'Office néerlandais de la propriété industrielle. Le Secrétariat considère que cette enquête présente un intérêt immédiat pour les membres du Groupe de travail du SCIT sur les normes et la documentation. À ce titre, il a demandé un exemplaire des conclusions tirées de l'enquête et l'a fait figurer dans le dossier de projet, joint au questionnaire de l'enquête (voir l'annexe 4 du dossier de projet SCIT/P 6/99). Ces conclusions ne sont pas exhaustives. Il est rappelé aux membres du groupe de travail que le point de l'ordre du jour leur permet de donner des renseignements sur les projets de leur office, afin de communiquer autant d'information que possible aux États membres du SCIT.

5. Ce dossier de projet comprend également des propositions de révision des directives techniques, soumises par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique au nom des offices du groupe de coopération trilatérale (voir l'annexe 5 du dossier de projet SCIT/P6/99), pour tenir compte de l'utilisation croissante d'autres formats et supports que les disques compacts ROM en fac-similé.

*6. Le Groupe de travail sur les normes et la documentation est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document et dans les annexes 4 et 5 du dossier de projet SCIT/P 6/99, et ses membres sont invités à communiquer leurs informations et leurs points de vue sur le sujet mentionné.*

[Fin du document]